



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-06-2025 /

Dossier complet le : 23-06-2025 /

N° d'enregistrement : 003676/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un village d'entreprise sur la commune de Chateauneuf-les-Martigues (13), dans le quartier la Mede (zone industrielle et résidentielle), a proximité de l'autoroute A55 (voir localisation en annexe 3).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IMMOBILIER DEVELOPPEMENT

Raison sociale

IMMOBILIER DEVELOPPEMENT

N° SIRET

40111082000032

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

STASIA

Prénom(s)

Yannick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe au nord-ouest de Chateauneuf-les-Martigues, au 34 rue Barbaroux, au centre village de la Mede. Il est en bordure de l'autoroute A55.

Le projet comprend la construction d'un village d'entreprises sur une friche actuellement en partie utilisée en zone de stationnement pour véhicules. Il consiste en la réalisation de 10 200 m² de surface de plancher (SDP) totale, pour 2 510 m² de SDP R+1 et 7 690 m² de SDP RDC, pour 4 bâtiments. Ces bâtiments comptent 7 890 m² de SDP d'artisanat et 2 310 m² de SDP d'entrepot.

Le bilan des surfaces est le suivant: 8 100 m² d'emprise au sol, 2 440 m² d'ecopaves parking et 3 320 m² d'espaces verts et plantes. Voir le plan de masse en Annexe 5.

Le terrain appartient à la MAMP depuis le 16 avril 2025, acquis à TOTAL Raffinage France. La zone de projet a été exploitée par des activités agricoles et autres au début des années 1970.

4.2 Objectifs du projet

La création d'un village d'entreprise dans le quartier de La Mede vise à offrir des lieux d'hébergement d'activités artisanales et d'entrepôts à des entreprises, dans une zone déjà industrialisée, sur un axe de transit économique et industriel important. L'aménagement prévoit l'accueil d'environ 180 personnes (en moyenne 6 personnes par cellule, environ 30 cellules au total) sur site, avec 180 places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une période de 16 mois.

La préparation des sols entraînera un volume de déblais supérieur au volume de remblais, avec un solde à évacuer de 3500 m³.

Le projet ne contient pas de niveau en infrastructure, et ne nécessitera donc pas de pompage des eaux souterraines. Néanmoins, lors des travaux, des précautions seront prises dues à la présence de la nappe subaffleurante (voir les rapports géotechniques de GINGER Annexe 14 et de FONDASOL en Annexe 15). Des études géotechniques sont actuellement en cours, avec notamment un suivi piézométrique.

La construction de ce village d'entreprise entraînera l'imperméabilisation de 14 243 m², ainsi que la semi-imperméabilisation (evergreen / ecopave parking) de 2 440 m² (Annexe 5). La définition des volumes de rétention est actuellement provisoire, et sera précisée dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau en 2.1.5.0 (régime déclaratif). Le volume de rétention total sera approximativement de 1 500 m³, repartis entre des noues de rétention (environ 620 m³) et un bassin de rétention enterré (environ 880 m³).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation du projet engendrera du trafic, environ 420 véhicules/jour d'après l'étude de trafic (annexe 11). Les incidences de ce trafic supplémentaire ont été étudiées sur les conditions de trafic alentour (annexe 11), la qualité de l'air (annexe 10) et l'ambiance sonore (annexe 13). Les résultats de ces études sont présentés en résumé dans le présent CERFA. L'augmentation de trafic et les conséquences associées (qualité de l'air et l'ambiance sonore) seront négligeables à l'échelle du quartier.

Des dispositions permettant de limiter les impacts sonores des activités sur les résidences seront prises. Dans un premier temps, l'orientation d'accès aux bâtiments (vers le sud, à l'opposé des habitations), ainsi que l'isolation de ceux-ci (double-peau) sont prévus pour diminuer les nuisances sonores. L'orientation des bâtiments à l'opposé des habitations permet également de faire écran entre les espaces d'activités et les résidences (réduisant également une dégradation paysagère). Seul un bâtiment (bâtiment C) possèdera un accès également du côté nord, sur une partie de ses cellules. De plus, il est à noter que les résidences aux abords du bâtiment C ne comprennent pas d'ouvertures sur le terrain du projet.

Afin d'éviter une dégradation paysagère pour les résidences à proximité du site, les bandes paysagères en limite seront plantées de haies, arbustes et arbres, permettant un tampon paysager et acoustique. Les plantations de type arbustive seront des arbres à larges canopées,

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier Loi sur l'Eau : rubrique 2.1.5.0 (D) - Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	(20 003, m ²)
Emprise au sol des bâtiments	(8 100, m ²)
Surface de plancher totale	(10 200, m ²)
Surface imperméabilisée (en tant que surface active) à l'état projet	(14 243, m ²)
Nombre de places de stationnement / Nombre d'employés attendus	(180. Places / Employés)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 34 Voie : Rue Barbaroux

Lieu-dit :

Localité : 34 Rue Barbaroux 13220 Châteauneuf-les-Martigues

Code postal : 13220 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°6'28"E Lat. : 43°24'7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de Châteauneuf-les-Martigues
Zonage UEb1. Emplacement réserve pour voirie sur une petite portion de la parcelle à l'ouest de

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone de projet est située à proximité de la ZNIEFF de type 2, Etang de Berre, Etang de Vaine.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le plus proche, APB FR3800582 Les Fourques se situe à près de 4.2km au sud-est de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Soumis à la loi littorale de la commune de Châteauneuf-les-Martigues. Le projet s'inscrit dans une zone actuellement urbanisée. L'espace qui sera occupé ne fait l'objet d'aucune délimitation d'espace protégé.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département des Bouches-du-Rhône fait l'objet d'un PPBE (4ème échéance en cours). La zone du projet est concernée par le passage de l'autoroute A55 (infrastructure de classe 1), à quelques dizaines de mètres au nord. La conception du projet prend en compte les dispositions réglementaires pour limiter les nuisances sonores sur les
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est l'Eglise paroissiale Sainte-madeleine de l'Ile, située à environ 4.2 km au nord-ouest de la zone de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Des zones humides sont situées à proximité de la zone d'étude : - à près de 1.3 km, l'Ancienne sablière de Châteauneuf-les-Martigues - à près de 2.3 km, Marais de Paluns - Barlatier - à près de 2.5 km, l'Etang de Bolmon Dans le cadre du projet, une étude de délimitation de zone
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Risques naturels (Annexe 8): - Risque liés aux remontées de nappe : zone potentiellement sujette aux inondations de cave. - Risque lié au retrait - gonflement des argiles important sur
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT Approuvé le 2 mai 2014 - TOTAL Raffinage France - Raffinerie Provence. Plan de zonage réglementaire : Zone b1 (autorisation sous conditions). Ce PPRT entraîne un périmètre de servitudes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Dans son analyse des sols, ANTEA conclut que l'ensemble des matériaux analysés peuvent être considérés comme inertes au sens de l'arrêté du 12/12/2014 fixant les critères d'acceptation en ISDI (voir Annexe 9).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone de répartition des eaux la plus proche ('Sous-bassin du Gapeau') se situe à 55,7 km environ au sud-est de la zone de projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas située sur une zone de captage ou une zone de protection. Un captage d'eau potable est situé à 1.7 km du site, le captage du canal Mars, Valtrede.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site se trouve a proximite de deux zones Natura 2000 de directive habitats : - a environ 2.3 km de la ZSC, FR9301597, Marais et zone humides lies a l'etang de Berre; - a environ 2.5 km de la ZSC, FR9301601, Cote bleue - Chaîne de l'Estaque.
D'un site classé ?	☐	☒	Un site classe a proximite de la zone d'etude, a approximativement 4.1km. Le site concerne est le Canal Saint-Sebastien, Miroir aux Oiseaux et quai Brescon.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'entierete de l'alimentation en eau du projet se fera par le reseau d'eau potable existant. La consommation d'eau prevue est de 40l / cellule quotidien, soit, une consommation totale de 1 040l / quotidien. Le reseau d'eau potable est capable de delivre 60 m³/jours, la consommation journaliere engendree par le
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne comprend pas de niveau en infrastructure. Seul un bassin de retention est prevu en enterre, sous les voiries. Des investigations geotechniques sont en cours ; les premieres etudes faisaient etat d'un niveau de la nappe entre 1.4 et 2.8 m/TN.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les deblais du site seront retraits a la chaux naturelle pour une reutilisation sur site dans la mesure du possible. Les deblais s'etendront sur 1 m de profondeur au maximum. 3 600m³ de remblais et 7 100m³ de deblais sont estimes. Au total, environ 3 500m³ seront a evacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les accords des gestionnaires des reseaux seront obtenus avant tout raccordement. Par ailleurs, des mesures seront mises en place pour minimiser les consommations d'energie/eau, parmi lesquelles la mise en place de limiteurs de debits, des controles de fuites sur GTB. de plus, le projet AOA
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Un pre-diagnostic ecologique a ete realise dans le cadre du projet (Annexe 16), dont les resultats seront precises lors d'un inventaire complementaire en juin 2025, lequel sera joint au DLE. Les premieres conclusions generales estiment un enjeu global de projet modere pour les oiseaux (au regard des habitats presents). Les enjeux floristiques de la zone projet sont consideres comme
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Les zones Natura 2000 a proximite sont des directives habitats, et le terrain n'est pas caracteristique de ces zones. Quelques especes d'oiseaux observees sont infeodees a ces zones Natura 2000 ; les enjeux pourront a priori etre evites par des mesures d'adaptation du calendrier des travaux notamment. La poursuite des inventaires permettra de definir plus
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Terrains du projet actuellement en friche.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune est concernee par un PPRT - presence de la Raffinerie de Provence, Total Raffinage France. Mais la servitude publique ne concerne pas le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Risques lies aux remontees de nappe : zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Pas de niveau en infrastructure. - Risque lie au retrait - gonflement des agiles (Annexe 8) important sur la zone d'etude, pris en compte dans la conception du projet. (Source : Georisque)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Pas de risques sanitaires, occupations des batiments par des petits artisanats tel que plomberie, serrurerie, menuiserie exterieure,...
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Activites sur sols impermeabilises. Abattement prévu des

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Dans la phase exploitation, les trafics previsionnels en heure de pointe sont admissibles par les voies. L'entree et la sortie du site se feront par la rue Barbaroux. Les modes de gestions actuels des flux sont en capacite de repondre aux trafics futurs estimes. Voir l'etude de trafic realisee en Annexe 11.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Oui, en phase travaux, inherent a tout chantier, cependant limitees dans le temps, en periode diurne et sur les jours ouvres. En phase exploitation l'etude acoustique conclut que l'augmentation du trafic engendre au maximum une
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Oui, passage de l'autoroute A55. Les facades et la toiture seront de type double - peau avec isolation laine de roche. Les baies seront double-vitrage selon les exigences acoustiques reglementaires. Ouvertures des cellules
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Pas d'activites prevues sur le site generant des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, inherent a tout chantier, cependant limitees dans le temps, en periode diurne et sur les jours ouvres.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Candelabres et luminaires de facade seront orientes vers le sol avec les caracteristiques suivantes : - Efficacite > 800 lm/W - Temperature de couleur < 3 000 K - Programmation horaire, extinction complete a 2h ou
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, inherent a tout chantier, mais limite dans le temps. L'etude de qualite air-sante (Annexe 10) conclut que l'augmentation de trafic liee au projet en phase d'exploitation n'aura aucune incidence reelle sur la qualite de l'air au droit des secteurs habites de la zone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'infiltration des eaux pluviales sera envisagee par le biais de noues ou d'un bassin de retention. Une partie ou toutes les eaux pluviales pourrait se rejeter dans le reseau si l'infiltration n'est pas possible.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau d'eau usées. En considérant 2 personnes par cellule dans les bureaux, une estimation de 20 EH est faite (sur la base qu'une personne dans un bureau vaut 1/3 EH et 29 cellules).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, tous les déchets seront traités par des prestataires spécialisés. Bâtiment destiné à des entreprises pour du stockage et artisanat. Déchets liés à ce type d'exploitation. Un cahier des charges pour la gestion des déchets en phase d'exploitation pourra être imposé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Pas de sites notables à proximité. Bandes paysagères le long des limites avec les résidences.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Terrains du projet actuellement en friche, sans activité anthropique mise à part une zone utilisée pour du stationnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les études Air-Santé et Bruit ont conclu que l'augmentation du trafic liée du projet n'aurait que des impacts négligeables sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air. En phase travaux, les rejets de matières en suspensions seront limités grâce à des précautions adéquates.

Le pré-diagnostic écologique révèle pour le moment des enjeux modérés sur l'avifaune. La poursuite des inventaires permettra d'affiner le niveau d'enjeux, et le maître d'ouvrage s'engage à suivre les recommandations que les écologues émettront pour éviter les incidences sur la biodiversité.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mise en œuvre lors de la phase travaux:

- Précaution afin de maintenir une bonne qualité d'air lors de la phase de travaux : utilisation d'engins conformes durant la phase travaux (également d'un point de vue sonore), limitation de travaux générateurs de poussières les jours de grand vent, arrosage des pistes, bache des bennes de transport.
- Mesures à venir pour éviter et réduire les incidences sur la biodiversité, qui seront recommandées par les écologues à l'issue de l'inventaire de juin 2025, et que le maître d'ouvrage s'engage à suivre. Ces mesures seront présentées dans le DLE.

Mise en œuvre sur le long terme du projet:

- Couverture photo-voltaïque à destination des bornes de recharge des véhicules électriques, permettant une diminution de la consommation électrique.
- Large bande paysagère le long des limites avec les résidences. De plus, les bâtiments font écran entre les espaces d'activités et les résidences (grâce à leur orientation).
- Gestion des eaux pluviales (qui sera précisée dans le DLE) de manière à reproduire les écoulements actuels. Revêtement des parkings en ECOPAVE, noues paysagères d'infiltration, bassins de rétention.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Mis à part sur le volet biodiversité en cours d'étude, l'analyse des incidences du projet sur l'environnement ne révèle pas d'incidences notables non prises en compte dans la conception du projet.

Moyennant le bon suivi des préconisations des écologues pour la prise en compte des enjeux faune/flore, le projet ne semble donc pas nécessiter d'évaluation environnementale pour sa bonne prise en compte des enjeux relevés.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

AUBREE

Prénom

Flora

Qualité du signataire

Chargee de Projet - CEREG Ingenierie

À

Gemenos

Fait le

11-06-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)